

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le 10 septembre 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Manon, BLAMPAIN Raphaël, COSTE Philippe, DELPECH Pierre, DUMAS Joële, GILS Antoine, LEFRANCQ Arnaud, MOUTON François, NISON Anne-Marie, RICHOU Xavier, VOPEL Ronald.

Absentes excusées : MERCIER Lorna donne procuration à GILS Denise,
MERICKSKAY Sylviane donne procuration à LEFRANCQ Arnaud,
PELLISSIER Anick donne procuration à COSTE Philippe.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 9 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AIDE POMAS

Une aide exceptionnelle a été votée pour venir en aide aux sinistrés de la tornade survenue à POMAS le 24 août 2026 : 1 000€ (par l'intermédiaire de l'Association des Maires de l'Aude).

Accord favorable à l'unanimité.

COMMISSION CLECT - CARCASSONNE AGGLO

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir.

Cette commission locale d'évaluation des charges transférées a pour rôle d'assurer, pour la communauté d'agglomération et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

Les représentants de la commune désignés sont :

Délégue titulaire Madame DUMAS Joële.

Délégue suppléante Madame GILS Denise.

ADHÉSION AGEDI

Actuellement, le service administratif fonctionne informatiquement avec Berger-Levrault en ce qui concerne les modules comptabilité, paie, élection, recensement citoyen, interface de signature électronique pour les bordereaux, télétransmission en préfecture des actes réglementaires. Madame le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de changer ce logiciel qui représente un coût annuel assez élevé et dont les prestations de maintenance/aide ne sont pas toujours satisfaisantes.

Après avoir recueillis plusieurs retours très positifs d'utilisateurs de communes proches il a été décidé de conventionner avec AGEDI, un syndicat mixte qui a été créé par des élus et agents. Le coût annuel est estimé entre 3 à 4 fois moins cher pour plus de « solutions ».

Avis favorable à l'unanimité.

SUBVENTION CARCASSONNE AGGLO

Suggestion de Madame le Maire : déposer une demande de subvention exceptionnelle auprès de Carcassonne Agglo pour financer une partie de l'aménagement de la cantine scolaire ainsi que pour la construction, déjà achevée, du local associatif (au chemin bas).

Avis favorable à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

DM n°1 : Provisions article 2182 – Matériel de transport

Augmentation de crédits - DÉPENSES		Diminution de crédits - DÉPENSES	
art. 2182	13 445.00 €	art. 2181 (op.37)	16 945.00 €
art. 2151 (op.34)	3 500.00 €		

DM art. 2182 « matériel de transport » pour achat d'une chargeuse avec système de balayeuse intégrée et reprise de notre tractopelle pour 18 000 € H.T. Achat de la chargeuse 59 470 € H.T avec clim et achat de la balayeuse avec option cuve d'arrosage 11 200 € H.T.

DM opération 34 « chemins et ruisseaux » art. 2151 prévoir 3 500 euros : pour l'acquisition de plusieurs terrains au chemin bas afin de créer un ruisseau qui permettra l'évacuation des eaux pluviales de ce secteur en direction du « bras mort » de l'Argent-Double.

Avis favorable à l'unanimité pour l'ensemble de ces décisions modificatives.

MATÉRIEL TECHNIQUE - TRAVAUX

- Vente du camion CITROËN YCAMABAX au prix de 4 500 euros (en l'état) à un professionnel.
- Un devis d'environ 12 000€ a été reçu pour du matériel de clôtures, portails et portillons :
 - 1- pour délimiter la place à l'arrière du foyer (ancien boudrome) ainsi que le poste transfo électrique juste à côté,
 - 2- pour enceindre l'installation d'une bache de réserve défense incendie aux Tuileries d'Affiac.
- Stationnement : un devis du SIC est présenté pour l'aménagement de 4 places de parking devant la maison Fabre, ce dernier s'élève à 10 017,53 €. Deux places pourraient être créées en régie communale devant l'ancienne boucherie (n°18 rue Jean Jaurès) sur le béton désactivé à côté de la mairie.
- Prévoir la réfection d'un mur de soutènement privé sur le chemin de Pautard ; après renseignements pris auprès d'un juriste => « la commune est responsable de l'entretien d'un mur de soutènement à l'aplomb d'une voirie communale ».
- Les travaux d'enfouissements des réseaux secs issus de la programmation avec le SYADEN dans la rue Planchon débiteront le 28 septembre en laissant les accès à la cave coopérative.
- Les travaux de réparations et peinture de la passerelle piétonne quai de l'Argent-Double, débiteront le lundi 14 septembre pour une durée de 2 semaines. La circulation sur le pont route de Trausse (RD35) a été modifiée : « une zone de rencontre » est mise en place pour permettre de prioriser le piéton. Au vu de la largeur de circulation sur ce même pont, les engins viticoles étant dans l'impossibilité de le pratiquer, Philippe COSTE remercie Arnaud LEFRANCQ pour avoir permis la création d'un passage à gué provisoire au milieu de la rivière afin que les viticulteurs puissent traverser lors de la période des vendanges.
- L'entreprise ARBO PAYSAGE doit intervenir courant septembre afin de broyer la souche du platane abattu par le Département le long de la RD11, avenue Pasteur en face la pizzeria. Les agents techniques communaux interviendront ensuite pour réaménager le trottoir et l'espace de stationnement.

QUESTIONS DIVERSES

- Arnaud LEFRANCQ propose d'organiser une réunion publique dans le but de sensibiliser les habitants à la prolifération des chats dans le village et les saletés (déjections) que cela entraîne. Un rappel pourra également être fait concernant l'obligation de tenir son chien en laisse ainsi que l'absence de ramassage des déjections. Philippe COSTE propose de créer un « espace canin » où ils peuvent évoluer sans laisse en toute légalité.
- Réunion commission patrimoine prévue le mardi 15/09 à 17h00 afin d'étudier la faisabilité du dépôt d'un dossier de demande de subvention pour les travaux de l'Eglise.
- Le salon des communes et des territoires se tiendra le vendredi 23 octobre à Narbonne. Les personnes souhaitant être inscrites : Joële DUMAS, Raphaël BLAMPAIN, Denise GILS. Un mail sera envoyé à tous les conseillers si d'autres élus souhaitent participer.
- Le Club Bouliste Peyriacois organise le Challenge Pierre-Yves Pellissier le 18 septembre au boulodrome municipal. Une journée de pétanque inclusive dédiée aux personnes en situation de handicap et aux joueurs valides.
- Cérémonie annuelle des vœux du Maire : Madame le Maire propose de modifier le jour de l'évènement et de l'organiser un dimanche en fin de matinée (le 10 janvier 2027).

La séance est levée à 19h55.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 15 OCTOBRE à 18H00



Peyriac Minervois